

RESOLUTION DE LA COMMISSION EXECUTIVE FEDERALE.

La Commission Exécutive de la Fédération Nationale des Transports et de la Logistique FO/UNCP réunie le 29 juin 2017 prend acte de l'élection de Monsieur Emmanuel MACRON, à la Présidence de la République, avec 18.5% des électeurs inscrits au 1^{er} tour, elle prend également acte du résultat des élections législatives avec plus de 50% d'abstention au 1^{er} tour et 57% au 2^{ème} tour.

La CEF fait le constat que l'adhésion au programme du Président MACRON est largement minoritaire soit moins de 2 Français sur 10 dans ce pays.

Donc pour la CEF il est hors de question de détériorer notre Code du Travail, nos Institutions Représentatives du Personnel, la Sécurité Sociale, l'Assurance Chômage, les Retraites, les Régimes spéciaux, les Statuts de la RATP ainsi que ceux de la Fonction Publique.

La CEF s'oppose à la suppression des cotisations chômage ainsi que celles de la sécurité sociale qui conduirait inévitablement à la fin du paritarisme et la privatisation de la sécurité sociale. Tout transfert de cotisations vers la CSG n'est donc pas acceptable pour la CEF.

Pour la CEF, seule la résolution du Comité Confédéral National en date du 7 avril 2017 compte et elle s'applique à toutes et tous : **ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL.**

La CEF rappelle son attachement indéfectible à la Charte d'Amiens, **LIBRES ET INDEPENDANTS NOUS SOMMES, LIBRES ET INDEPENDANTS NOUS RESTERONS QUEL QU'EN SOIT LE PRIX.**

OUI à une négociation constructive et loyale, NON à une mascarade

**La Commission Exécutive Fédérale appelle
à la mobilisation le 12 septembre 2017.**

**NON AUX ORDONNANCES, NON AU 49.3 SOCIAL.
OUI AU MAINTIEN DES DROITS COLLECTIFS.**

Paris le 29 juin 2017,
Adoptée à l'unanimité des 26 présents.

